

Si vous n'arrivez pas à voir les images, [consultez la version en ligne](#)



Newsletter n°129 Le 20 décembre 2024
Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Lors de la réunion d'information sur les 5 projets éoliens organisée par [l'Association Vent du Haut Ségala](#) le dimanche 27 octobre, il a été décidé de mettre une pétition en ligne ; celle-ci a été mise le 2 novembre et compte déjà 16 500 signatures, [n'hésitez pas à la signer ou à la faire connaître](#).

Depuis, l'association Vent du Haut Ségala nous a informés en date du 12 décembre que le promoteur Noen mettait son projet sur **les communes de Laurettes et St-Cirgues, en veilleuse en précisant : " la faisabilité technico-économique du projet s'avère remise en question "**.



Nous avons envoyé le 28 novembre 2024 une [lettre aux députés et sénateurs du Lot](#), sans réponse à ce jour.



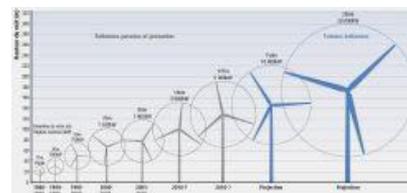
Gorses : rassemblement de protestation, organisé par Vent Du Haut Ségala, autour d'un café gourmand, sur la place de l'église de Gorses le samedi 30 novembre à 14 heures pour réclamer un éloignement de 1 000 m. Lire l'article dans [La Dépêche du 12 décembre](#) 2024

Concernant la distance entre éolienne et habitation, il est à noter que : " Les préfets peuvent appliquer [l'article L511-44 du code de l'environnement](#) qui prévoit que la distance peut être définie au cas par cas ". **voir sur la carte les hameaux à moins de 1000 m d'une possibilité de dresser un mat éolien de 200m de haut; cliquer sur l'image pour l'agrandir**

Le PLUI du Grand Figeac ouvre une [enquête publique](#) du 14 décembre 2024 au 24 janvier 2025; possibilité d'y [déposer des arguments](#)

☞ **A Sousceyrac**, la mairie envisage un projet éolien dans les bois communaux. Ce projet est à l'étude : la concertation a commencé les 9 et 12 décembre 2023.

Nous restons vigilants sur ce dossier : vous pouvez télécharger les réponses aux questions [sur le site de Sousceyrac](#). Le Conseil municipal a pris une décision le 23 septembre 2024 : **15 voix pour et 4 abstentions**. Lire l'article de [La Dépêche du 29 septembre](#) 2024.



Un comité de suivi s'est tenu le 17 décembre 2024 et nous y avons appris que les éoliennes auront une hauteur de 200 m en bout de pales.

Les projets éoliens proches qui pourraient être impactés par la [décision du Conseil d'Etat du 8 mars](#) 2024 :

☞ à **Parlan (15)** : 4 éoliennes seront construites. Mais [Stop Eole Parlan](#) poursuit le combat grâce à Maître Izembard et au collectif CASC.

Voici un extrait du communiqué de Stop Eole Parlan : " depuis le 4 décembre, l'association SEPR et l'association du CASC (Collectif Anti-éolien pour la Sauvegarde du Cantal) ont déposé un recours contre la préfecture du Cantal avec la compétence de Maître Izembard et Maître Martinez ".

🔗 à **Camps (19)** : La Cour administrative d'appel de Bordeaux rejette la requête d'Eolfi, le promoteur a fait appel...

AAPLX sera présente dorénavant aux réunions du comité de pilotage du site Gorges de la Cère Natura 2000-EPIDOR. Voici un extrait du message de AAPLX : " Une extension du site Natura 2000 de 187 hectares, soit 380 hectares en tout, et coté Lot rattachement et continuité aux aires existantes de protection des Gorges de l'Escaumels. " le compte rendu devrait être disponible [en janvier 2025 sur le site de EPIDOR](#)

Voici des informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE, les liens **sont en rouge**, soulignés et en gras. Tous les liens en provenance du [site de l'APPGE](#) sont sécurisés (ils sont en https://)

Corrèze : Le préfet dit " **non** " au projet éolien de Champagnac et de Saint-Paul.

Il a suivi l'avis négatif de la commission d'enquête publique. Lire l'article dans [La Montagne du 6 décembre 2024](#)

Cantal :

Victoire à Trizac

Le suspense était moindre qu'à Cézens, après les refus du préfet du Cantal, puis de la Cour administrative de Lyon en appel : le projet d'implantation d'éoliennes, à Trizac, ne passera pas devant le Conseil d'État, qui a estimé que le recours du promoteur était irrecevable. " **Nous avons gagné !** ", s'est félicitée l'association Vent des [planèzes de Trizac sur Facebook](#). ou [La Montagne du 1er décembre 2024](#)



Cézens : la Cour administrative d'appel de Lyon **retoque le projet d'exploitation d'un parc éolien**. Après plus de six ans d'une bataille acharnée, de fortes mobilisations des habitants et des élus du territoire, chapeautées par l'association de sauvegarde des Monts du Cantal, et de multiples rebondissements, la Cour administrative d'appel de Lyon a mis un coup d'arrêt au projet de la société Boralex d'installer un parc éolien à Cézens. Lire l'article dans [La Montagne du 5 décembre 2024](#).



Hérault : France Nature Environnement traîne EDF en justice pour la **mort de centaines de faucons au pied des éoliennes d'Aumelas**. Entre 2017 et 2021, ce sont en effet plus de 300 oiseaux qui ont été retrouvés morts au pied de ces éoliennes. Car EDF n'aurait pas pris toutes les précautions nécessaires pour éviter ce véritable massacre. Le jugement sera rendu le 17 mars 2025. Lire l'article de [France Bleue Hérault du 17 décembre 2024](#) ou du [Midi Libre du 17 décembre 2024](#).

Pyrénées-Orientales : Un rapace protégé retrouvé mort au pied d'une éolienne
Vendredi 6 décembre 2024, **un vautour fauve** - une espèce protégée - a été découvert sans vie et partiellement déchiqueté au pied d'une éolienne de Prugnanes.
Ce mardi 10 décembre 2024, le préfet a pris un arrêté mettant en pause - seulement de jour - l'ensemble du parc éolien de Prugnanes (neuf mâts). "*Il y a quelques années un vautour fauve avait été trouvé décapité au pied d'une éolienne du parc de Lesquerde. Plus récemment, c'est un circaète Jean-le-Blanc qui a été recueilli blessé au pied d'une éolienne du côté de Pézilla-la-Rivière*", conclut le Groupe Ornithologique du Roussillon. Lire l'article dans [actuPerpignan du 13 décembre](#) 2024 ou dans [20 mn du 17 décembre](#) 2024 [ou France Bleu Roussillon du 12 décembre](#)



Indre et Loire : La préfecture rejette le projet d'implantation de cinq éoliennes de 210 m de haut à Nouans-les-Fontaines.
Dans son arrêté, le préfet d'Indre-et-Loire justifie ce rejet en s'appuyant sur "*l'avis défavorable du ministère des Armées, motivé par le fait que le projet présente une gêne significative pour le radar de Cinq-Mars-la-Pile*." Lire l'article de [France Bleue Touraine du 28 novembre](#) 2024

Charente : le Conseil d'État décide que le pourvoi de la société Ferme éolienne de Saint-Mary n'est pas admis. Après une longue bataille judiciaire, le Conseil d'État a rejeté le recours d'un promoteur qui souhaitait installer des éoliennes près de Saint-Mary. L'association Sonnette d'Alarme, qui luttait contre, dit "*apprécier*" cette victoire. Lire l'article dans la [Charente Libre du 8 décembre](#) 2024.

Sarthe :

Béthon et Champleur : présentation à l'identique d'un projet éolien déjà refusé, en le déplaçant de quelques mètres

Sept ans après avoir été retoqué, le promoteur du parc éolien de Béthon et Champleur retente sa chance devant la cour d'appel de Nantes (Loire-Atlantique), ce vendredi 6 décembre 2024, en le décalant de quelques mètres . Lire l'article dans [Ouest-France du 7 décembre](#) 2024

Auvers-sous-Montfaucon : La justice donne raison aux associations opposées au projet éolien
La Cour administrative d'appel de Nantes a annulé l'arrêté préfectoral qui avait autorisé en avril 2023, une filiale de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) à exploiter cinq éoliennes à Auvers-sous-Montfaucon (Sarthe) en dépit de l'avis défavorable du commissaire-enquêteur en charge de l'enquête publique. Lire l'article dans [Actu.fr du 29 novembre](#) 2024 ou dans [Ouest-France du 27 novembre](#)



Côte d'Or : les **faucons pèlerins** mettent KO un projet de parc éolien de la **Vallée de l'Ouche**. Le combat semblait inégal : d'un côté quelques couples de faucons pèlerins (espèce en danger emblématique d'une zone de forêts classée Natura 2000 et Zone de Protection Spéciale ZPS) et de l'autre un projet, mené par une puissante multinationale coréenne, de 13 éoliennes de 180 mètres de haut.

L'une des spécificités de ce projet est qu'il était situé en milieu forestier et que sa réalisation nécessitait le déboisement de 9,96 hectares. Sur les treize éoliennes prévues, douze auraient

été implantées dans les forêts communales de Saint-Jean-de-Bœuf et d'Antheuil, la treizième dans une forêt appartenant au groupement Forestier Liot et Daviot. Lire l'article dans le [Bien Public du 22 novembre](#) 2024 ou dans les [Amis de la Terre du 28 novembre](#) 2024.

Suède : Priorité à la défense.

La Suède, confrontée à des tensions géopolitiques croissantes en mer Baltique, a annulé treize projets de parcs éoliens offshore. En cause : les risques que ces infrastructures font peser sur sa défense nationale, cruciale face à la menace russe. Lire l'article dans [Armées du 29 novembre](#) 2024.

La CRE (Commission de Régulation de l'Energie) publie son analyse sur le phénomène de prix de l'électricité négatifs et ses recommandations relatives aux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables.

Les heures à prix négatifs n'avaient jamais représenté plus de 102 heures par an jusqu'en 2022 (soit 1,2% du temps). Elles ont représenté 147 heures en 2023 (1,7% du temps) et **235 heures pour le seul premier semestre 2024** (5,4% du temps). Elles se situent majoritairement en début d'après-midi (12h-16h, pour la moitié d'entre elles) et le week-end (deux tiers des occurrences). La moitié des heures à prix négatifs sont caractérisées par des prix compris entre -0,1€/MWh et 0€/MWh. Lire l'article de la [CRE du 26 novembre](#) 2024

RTE : au mois de novembre 2024

- la production thermique fossile a augmenté de 262,5% par rapport à octobre 2024 (passant de 0,800 TWh à 2,9 TWh)
- la production totale des énergies renouvelables (hydraulique, éolien, photovoltaïque et autres ENR) s'établissait à 11 TWh soit 23,5 % de la production totale (46,6 TWh) alors que la puissance installée des énergies renouvelables est de 48,5% de la puissance totale installée (74,2 GW pour 153 GW Installés) soit un facteur de charge de 20,5% pour les énergies renouvelables.
- la consommation a été de 38,6TWh soit une augmentation de 12,5% par rapport à octobre. et le solde exportation-importation a été de 7,3 TWh en diminution de 8,75% par rapport à octobre.

Grande-Bretagne : des milliards pour l'arrêt d'éoliennes

Le Royaume-Uni fait face à un dilemme énergétique sans précédent. Alors que le pays investit massivement dans l'énergie éolienne pour atteindre ses objectifs de décarbonation, un problème inattendu surgit : le réseau électrique ne peut pas absorber toute l'électricité produite. Conséquences : plus d'un milliard de livres sterling dépensé en " coûts de congestion "- paiements aux exploitants pour arrêter leurs éoliennes et mise en marche de centrales à combustibles fossiles pour compenser ! Lire l'article de [l'Energieek du 6 décembre](#) 2024.

Allemagne : Energie La grande désillusion

Son réseau électrique est au bord de la rupture : comment le pays s'est fourvoyé dans une impasse à 520 milliards et reste dépendant des fossiles. Lire l'article du Point [du 29 novembre 2024 relayé par la FED](#)

La [loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Gardez-vous en bonne santé

Passez de bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine vers le 20 janvier 2025

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

[*gilles.forhan@wanadoo.fr*](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)

[*appge-comiac@laposte.net*](mailto:appge-comiac@laposte.net)

Membres du bureau :

Christian Momboisse, [**président**](#)

Dominique Lacambre, [**trésorier**](#)

[**Gilles Forhan, secrétaire**](#)

Bernadette Forhan, [**secrétaire adjointe**](#)

Brigitte Briard, [**présidente d'honneur**](#)

Pour vous désabonner

[**Veillez me retirer de votre liste de diffusion**](#)